

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 20 juin 2017 à 16h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger
Paul-Éloi Dufresne
Absence motivée : Claude Simard et Denise Lauzière

Lucie Fréchette
Ginette Moreau

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.06.16

Ouverture de la séance extraordinaire du 20 juin 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h32, après avoir constaté le quorum.

Le Greffier dépose le rapport de réception dûment signé par les conseillers présents.

17.06.17

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2017

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 juin 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2017.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Système de lumières pour véhicule Premiers répondants.
 - 3.2 ABROGÉ.
 - 3.3 Camp de jour – Enfants aux besoins particuliers.
 - 3.4 Santé Courville.
4. **Adjudication de contrat.**
 - 4.1 Construction d'un bâtiment au Parc des Générations.
 - 4.2 Nettoyage et entretien – Plan d'eau.
5. **Ressources humaines.**
 - 5.1 Embauche de deux pompiers et premiers répondants.
6. **Aménagement et urbanisme.**
 - 6.1 Lotissement – Rue Gévry.
7. **Loisir et vie communautaire.**
 - 7.1 Entente loisirs avec Granby.
 - 7.2 Compétition de BMX.
8. **Service du greffe.**
 - 8.1 Autorisation de signature – Addenda Énergère.
 - 8.2 Autorisation d'occupation - film par drone.
 - 8.3 Autorisation de signature – Demande PIQM.

9. Levée de la séance extraordinaire du 20 juin 2017.

Adopté

17.06.18

Finance et administration

17.06.18.1

Système de lumière pour véhicule des premiers répondants.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a procédé à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de premiers répondants;

ATTENDU QUE Ce véhicule doit maintenant être doté d'un système de gyrophare et signalisation afin d'être identifié comme véhicule d'urgence;

ATTENDU QUE Ce type d'équipement est offert chez Zone Technologie pour un montant de 3 064.\$ avant taxes, soit un montant de 3 522.83\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE L'ajout d'un branchement auxiliaire pour l'installation d'un chauffe cabine doit également être prévu, lequel est au coût de 400.\$ plus taxes, soit 459.90 \$ taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal approuve l'acquisition d'un système de gyrophare et signalisation pour le véhicule des premiers répondants au coût total de 3 522.83\$. ainsi qu'un branchement auxiliaire pour l'installation d'un chauffe cabine au montant de 459.90 \$, taxes incluses pour un total de 3 982.73 \$, taxes incluses.

Adopté

17.06.18.3

Camp de jour – Enfants à besoins particuliers.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec AES, division de GVL pour l'offre de camps de jour durant la période estivale;

ATTENDU QUE Certains enfants ont des besoins particuliers et qu'ils nécessitent un programme d'accompagnement;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo tient à ce que ces enfants aient également accès aux camps de jour offerts.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte d'ajouter au contrat avec AES, division de GVL, la formation au programme d'accompagnement pour les animateurs requis (ratio 1 animateur/1 enfant) ainsi que toutes dépenses requises afin d'offrir aux enfants à besoins particuliers, des camps de jour de qualité.

Adopté

17.06.18.4

Santé Courville.

ATTENDU QUE Dans le cadre de la semaine des aînés, en octobre, Santé Courville désire organiser des activités auxquelles la population est invitée;

ATTENDU QUE Le 2 octobre, une présentation Cinéma muet en musique sera offerte au public, Santé Courville sollicite une contribution financière de la municipalité afin de défrayer certains coûts de ce spectacle;

ATTENDU QUE La part demandée à la Ville se chiffre au montant de 266.74\$, soit le coût pour l'animation.

En conséquence,
il est proposé madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le paiement de 266.74\$ afin de défrayer les coûts de l'animation du Cinéma muet en musique, chez Santé Courville, qui se tiendra le 2 octobre 2017.

Adopté

17.06.19

Adjudication de contrat

17.06.19.1

Construction– Bâtiment Parc des Générations.

ATTENDU QUE La Ville souhaite faire ériger un bâtiment au Parc des Générations et que l'architecte Caroline Denommée a reçu mandat de préparer les documents d'appel d'offres pour sa construction;

ATTENDU QUE 7 firmes ont déposé une offre de services, savoir :

- MCI Entrepreneurs pour un montant de 245 900. \$, taxes incluses;
- CTP Construction pour un montant de 389 487.\$, taxes incluses;
- Comco Entrepreneurs pour un montant de 179 361\$, taxes incluses;
- Girel pour un montant de 213 700.\$, taxes incluses;
- AXE Construction pour un montant de 225 000.\$, taxes incluses;
- S.R. Martin pour un montant de 239 148.\$, taxes incluses;
- Jérémie Houle pour un montant de 185 314.41 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation de Caroline Denommée, architecte, donne mandat à Comco Entrepreneurs de procéder à l'édification du bâtiment au Parc des Générations pour un montant de 179 361\$, tx incluses, le tout conditionnel à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt 17-901.

Adopté

17.06.19.2

Nettoyage et entretien – Plan d'eau.

ATTENDU QUE Le lac Waterloo fait face à différentes problématiques, soit : prolifération d'algues, plantes indigènes envahissantes, eaux troubles et eutrophisation;

ATTENDU QU' Il serait bien d'effectuer un nettoyage et un entretien manuel d'une portion de la rivière afin de contrôler l'effet d'eutrophisation du plan d'eau;

ATTENDU QUE Bio Service a déposé deux offres de service pour l'entretien manuel et le nettoyage du lac, savoir :

Option 1 : Sur 13 semaines à raison de 8 heures / semaine comprenant 3 à 4 hommes pour un montant de 23 914.84\$ taxes incluses;

Option 2 : Sur 8 semaines à raison de 8 heures / semaine comprenant 3 à 4 hommes pour un montant de 14 716.80\$ taxes incluses.

ATTENDU QUE Le comité des travaux publics recommande un enlèvement des plantes indigènes envahissantes en périphérie et en surface du plan d'eau avec l'option # 2.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre faite en Option 2 de Bio Service au montant de 14 716.80\$, taxes incluses.

Adopté

17.06.20

Ressources humaines

17.06.20.1

Embauche de deux pompiers et Premiers répondants.

ATTENDU QUE Messieurs Olivier Paquette et Jean-Sébastien Brassard sont intéressés à joindre l'équipe de sécurité incendie à titre de pompiers et premiers répondants;

ATTENDU QUE Le candidat Brassard détient la formation requise et qu'il est nouvellement diplômé de l'école de pompiers;

ATTENDU QU' Ils s'engagent, dans le cadre de leur formation de premier répondant, à suivre le maintien des compétences tel qu'exigé par l'agence;

ATTENDU QU' Ils seront en probation pour une durée de 325 heures travaillées. Ces heures comprennent seulement les heures travaillées lors d'une intervention et des heures complétées lors de la garde interne en caserne;

ATTENDU QUE, S'ils quittent le service 24 mois suivant la fin de toutes formations de pompier et de premier répondant, ils devront rembourser à la ville le coût des formations reçues durant cette période;

ATTENDU La recommandation du Directeur de Services de sécurité incendie.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement:

Que le Conseil municipal approuve la nomination de messieurs Olivier Paquette et Jean-Sébastien Brassard à titre de pompiers et premiers répondants aux conditions édictées par la Convention qui régit ces emplois, en tenant compte des attendus de la présente résolution.

Adopté

17.06.21

Aménagement et urbanisme

17.06.21.1

Demande de lotissement - Le Croissant Gévry - Lucie Bouchard.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin de subdiviser le lot 4 162 421 dans la zone R-11 dans le but de prolonger la rue Gévry;

ATTENDU QUE Le projet propose de subdiviser le lot en 8 lots pour l'implantation de 8 unités unifamiliales jumelées et de 1 lot pour la prolongation de la rue;

ATTENDU QUE Toutes les normes d'implantations et de lotissement sont respectées;

ATTENDU QUE Ce secteur sera desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égouts;

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de morcèlement pour le projet «Le Croissant Gévry» présentée par Mme Lucie Bouchard.

Adopté

17.06.22

Loisirs et vie communautaire

17.06.22.1

Entente loisirs Granby.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient une entente de services en loisirs avec la Ville de Granby et que cette entente doit être renouvelée au 1^{er} août 2017;

ATTENDU QUE Ville de Granby a formulé une proposition de renouvellement que les autorités Waterloises ont jugée déraisonnable vu sa demande de contribution exorbitante qui va faire grimper la

contribution de notre municipalité à plus de 4 fois le montant de la tarification existante;

ATTENDU QUE Ville de Granby avec cette nouvelle méthode de facturation, désire y inclure des frais d'entretien de certains de ses pavillons, stationnements et parcs publics à la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville de Granby laisse sous-entendre qu'elle va éliminer la surcharge de 50% des coûts d'inscription, payable par les non-résidents, mais qu'en réalité, elle les inclus dans ses nouveaux tarifs et transmet ce fardeau financier aux municipalités avoisinantes qui ont présentement une entente, au lieu de les faire payer par les utilisateurs;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de Waterloo refuse l'entente loisirs telle que proposée par la Ville de Granby mais reste ouverte à une négociation afin d'arriver à une tarification et consensus acceptables.

Adopté

17.06.22.2

Compétition BMX.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a fait installer une piste à rouleaux (pumptrack) au Parc des Générations;

ATTENDU QUE Cette piste à rouleaux asphaltée est unique en région et que Centre National de Cyclisme de Bromont y tiendra une compétition de BMX les 12 et 13 août 2017, laquelle attirera des athlètes accomplis dans cette discipline;

ATTENDU QUE Centre National de Cyclisme de Bromont offre une formule clé en main qui va de l'organisation et planification de l'événement, de la publicité, animation, locations diverses, podium et médailles, pour un montant total de 7 474.59 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue de cette compétition de BMX, les 12 et 13 août 2017 au Parc des Générations et accepte de défrayer le coût de l'événement au montant de 7 474.59 \$, taxes incluses.

Adopté

17.06.23

Service du greffe

17.06.23.1

Autorisation de signature – Addenda – Éclairage au DEL.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a signé une entente de services avec la compagnie Énergère, pour le remplacement de l'ensemble de l'éclairage urbain;

ATTENDU QUE Cette entente de service s'échelonne sur 10 ans;

ATTENDU QUE Énergère a formé une autre compagnie avec laquelle la Ville doit également contracter;

ATTENDU QUE Cette modification de raison sociale n'affecte en rien le contrat intervenu entre la Ville et Énergère.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'addenda au contrat avec Énergère.

Adopté

17.06.23.2

Autorisation d'occupation - TVCW.

ATTENDU QUE La Télévision communautaire de Waterloo souhaite filmer à vol d'oiseau certains événements sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE L'utilisation de drones nécessite un espace de décollage et d'atterrissage;

ATTENDU QUE Les responsables de la TVCW ont formulé une demande auprès des instances municipales à cet effet.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise TVCW à utiliser les terrains municipaux pour le décollage et l'atterrissage de drones afin de filmer l'événementiel et le quotidien Waterlois.

Adopté

17.06.23.3

Autorisation de signature - PIQM.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est en processus de transformation d'un bâtiment industriel en caserne de pompiers;

ATTENDU QUE Ce projet d'envergure comprend plusieurs étapes, notamment au niveau du financement;

ATTENDU QU' Une demande de subvention auprès du MAMOT a été déposée en juillet 2016 et que la Ville a reçu une réponse favorable de ce ministère par le biais du volet 5.1 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE La subvention offerte est assortie d'un protocole d'entente qui doit lier la Ville au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités.

Adopté

17.06.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 20 juin 2017 est levée à 17H16.

Maire

Greffier